



DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

Qu'est-ce que le rôle d'évaluation ?

Le rôle d'évaluation foncière, effectué tous les trois ans, est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, tous évalués sur une même base et à une même date. Cette valeur est maintenue durant toute la période triennale et peut être modifiée selon l'article 174 de la Loi de la fiscalité municipale. Le rôle est quantitatif (dénombrement des immeubles), qualitatif (identification des propriétaires) et estimatif (estimation de la valeur de chacun des immeubles).

Le Service d'évaluation foncière de la MRC d'Argenteuil a comme fonction d'effectuer toutes les activités reliées à la tenue à jour de plus de 30 000 dossiers d'évaluation et à la confection des rôles d'évaluation foncière de l'ensemble des 9 municipalités locales.

Gestion et planification

Le rôle d'évaluation est avant tout un outil de gestion. Il indique la valeur réelle de chaque immeuble, ce aux fins de la taxation municipale et scolaire. Il constitue également un outil de planification puisqu'il regroupe des données pouvant représenter des informations utiles pour de nombreux organismes.

Demande de révision

Pour demander une révision, vous devez remplir le formulaire « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière ». Vous pouvez vous procurer ce formulaire (disponible en version FR et ENG) par le biais du site web de la MRC d'Argenteuil (www.argenteuil.qc.ca) ou le site web de la Municipalité (www.wentworth.ca) : *Accueil—Services municipaux*.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- **Être rédigée** sur le formulaire prescrit à cette fin
- **Être déposée avant le 1er mai 2024**
- **Être déposée à l'endroit** suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
 - ⇒ MRC d'Argenteuil, 430 rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6
- **Être accompagnée** de la somme d'argent déterminée en vertu du règlement numéro 33-2-21 :
 - ⇒ 81,55 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
 - ⇒ 326,10 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
 - ⇒ 543,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
 - ⇒ 1 087 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision relative à une unité d'évaluation, peut communiquer avec le Service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil au (450) 562-2474.

Ou vous pouvez également communiquer avec le Bureau municipal durant les heures d'ouverture au (450) 562-0701 ou par courriel au info@wentworth.ca.



DEPOSIT OF THE ASSESSMENT ROLL FOR FISCAL YEARS 2024-2025-2026

What is the assessment roll?

The Property Assessment Roll, produced every three years, is a summary of the inventory of immovables located on a Municipality's territory, all assessed on the same basis and on the same date. This value is maintained throughout the three-year period, and may be modified in accordance with Article 174 of Act respecting Municipal Taxation. The roll is quantitative (enumeration of immovables), qualitative (identification of owners) and estimative (estimate of the value of each immovable).

The Assessment Department of the MRC of Argenteuil's is responsible for all activities related to the maintenance of over 30,000 assessment files and the preparation of Property Assessment Rolls for all 9 local municipalities.

Management and planning

The Assessment Roll is first and foremost a management tool. It indicates the real value of each property, for municipal and school taxation purposes. It is also a planning tool, since it brings together data that can be useful for many organizations.

Application for review

To request a revision, you must complete the "Administrative review of municipal property assessment" form. You can obtain this form (available in FR and ENG) through the MRC of Argenteuil website (www.argenteuil.qc.ca) or the Municipality's website (www.wentworth.ca): *Home-Municipal Services*.

To be admissible, an application for review must meet the following conditions:

- **Be filled** using the prescribed form for this purpose
- **Be filed before May 1st, 2024**
- **Be deposited at the following location** or be sent by registered mail:
 - ⇒ MRC of Argenteuil, 430 rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6
- **Be accompanied** by the sum of money determined in the By-Law number 33-2-21:
 - ⇒ \$ 81.55, when the value registered is less than or equal to \$ 500 000;
 - ⇒ \$ 326.10, when the value registered is more than \$ 500 000 and less or equal to \$ 2 000 000;
 - ⇒ \$ 543.50, when the value registered is more than \$ 2 000 000 \$ but less than \$ 5 000 000;
 - ⇒ \$ 1 087, when the value registered is more than \$ 5 000 000.

Anyone wishing to obtain additional information regarding an Application for Review relating to an evaluation unit can communicate with the Assessment Department of the MRC of Argenteuil by calling (450) 562-2474.

Or you can contact the Municipal Office during business hours at (450) 562-0701 or by email at info@wentworth.ca.